

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 066 et OCA24 067 – Résolution CA24 09 0251 / Dossier 1243060015
Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, c. IV, a. 44);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3, a. 20, paragr. 3°).*

OCA24 068 – Résolution CA24 09 0252 / Dossier 1241066011
Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA24 069 – Résolution CA24 09 0253 / Dossier 1241066012
Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA24 070 – Résolution CA24 09 0265 / Dossier 1249570013
Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA24 068, OCA24 069 et OCA24 070 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 10 octobre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert